



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 86807

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le titre « Emploi Service Entreprise » (Tese). Le Tese est un dispositif destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés et à faire gagner du temps aux employeurs dans la gestion administrative de leurs collaborateurs. Une ordonnance du 18 juin 2015 a permis aux entreprises de moins de 20 salariés l'utilisation du titre emploi-service entreprises, jusque-là réservé aux entreprises de moins de 10 salariés. Désormais, lorsque l'employeur adhère au dispositif simplifié, il doit l'utiliser pour tous les salariés, et l'identification des salariés, la déclaration des rémunérations versées ainsi que le paiement des contributions et des cotisations sociales dues pour l'emploi de ces salariés sont dématérialisées depuis 1er juillet 2015. Ceci inquiète l'Ordre des experts-comptables qui considère que ce dispositif n'est pas adapté pour les emplois en CDI, car il est source d'insécurité juridique pour l'employeur et le salarié. Elle souhaiterait connaître son avis sur le sujet et savoir s'il entend réduire l'application de ce dispositif aux emplois occasionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86807

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6093

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)